



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 4 AVRIL 2017**



## **PROCES VERBAL N°4**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2017**

à Saint Varent - Salle Espace Léonard de Vinci  
Date de la convocation : 29 MARS 2017

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 56  
Présents : 45  
Excusés avec procuration : 6  
Absents : 5  
Votants : 51

**Secrétaire de la séance : M. Alain BLOT**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, GIRET, BOUTET, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, SAUVETRE, ROCHARD S, BAPTISTE, Mme BONNIN, MM. MEUNIER, BIGOT, CHARPENTIER, Mmes RENAULT, BABIN, GELEE, BERTHELOT, MM. MORICEAU Cl, PETIT, BOULORD, FUSEAU, Mmes GRANGER, RIVEAULT, MM. NERBUSSON, DUGAS, FERJOU, CHARRE, COCHARD, DUMEIGE, DUMONT, MORIN, Mmes ROUX, SUAREZ et HEMERYCK-DONZEL - Suppléants : Mme TIREL et M. MINGRET.

**Excusés avec procuration :** MM. BREMAND, SINTIVE, PINEAU, Mmes CUABOS, MEZOUAR et RANDOULET qui avaient respectivement donné procuration à MM. NERBUSSON, BLOT, BOUTET, DUMEIGE, PAINEAU et COCHARD.

**Absents :** MM. ROCHARD Ch, DUHEM, COLLOT, EPIARD et Mme ROBEREAU.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il remercie les élus de Saint Varent.

Il donne lecture des procurations et procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 mars 2017.

Il annonce les dates des prochaines réunions.

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## MARDI 4 AVRIL 2017 A 18 H 00

A SAINT VARENT  
ESPACE LÉONARD DE VINCI

### ORDRE DU JOUR

#### **I – PÔLE DIRECTION GENERALE**

##### **2) – Ressources Humaines (RH) :**

2017-04-04-RH01 – Direction des Ressources Internes et de l'Administration Générale – CDD Chargé(e) de Communication.

##### **3) – Ressources Financières (RF) :**

2017-04-04-RF01 – Budget Principal – Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF02 – Budget Principal – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF03 – Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF04 – Budget Principal – Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF05 – Fixation des taux de fiscalité mixte pour l'année 2017.

2017-04-04-RF06 – Pacte Financier et Fiscal – Actualisation du dispositif de solidarité financière en direction des communes membres pour 2017.

2017-04-04-RF07 – Budget Annexe Chauffage collectif - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF08 – Budget Annexe Chauffage collectif - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF09 – Budget Annexe Chauffage collectif - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF10 – Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF11 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF12 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Affectation du résultat de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF13 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF14 – Budget Annexe Espace Artistique - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF15 - Budget Annexe Espace Artistique - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF16 - Budget Annexe Espace Artistique - Affectation du résultat de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF17 - Budget Annexe Espace Artistique - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF18 – Budget Annexe des Transports - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF19 - Budget Annexe des Transports - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF20 - Budget Annexe des Transports - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF21 – Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF22 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF23 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF24 – Budget Annexe Zones Economiques - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF25 - Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF26 - Budget Annexe Zones Economiques - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF27 – Validation du montant provisoire des attributions de compensation 2017.

2017-04-04-RF28 – Présentation du rapport retraçant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

2017-04-04-RF29 – Budget Annexe Ecole des Adillons - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF30 – Budget Annexe du Centre Equestre du Châtelier - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF31 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF32 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF33 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF34 – Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF35 - Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF36 - Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF37 – Motivation pour la subvention apportée au Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier – Année 2017.

2017-04-04-RF38 – Budget SPIC des Adillons - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF39 - Budget SPIC des Adillons - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF40 - Budget SPIC des Adillons - Budget Primitif – Exercice 2017.

2017-04-04-RF41 - Motivation pour la subvention apportée au Budget SPIC des Adillons – Année 2017.

2017-04-04-RF42 – Budget Annexe Assainissement Collectif - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF43 - Budget Annexe Assainissement Collectif - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF44 - Budget Annexe Assainissement Collectif - Affectation du résultat de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF45 - Budget Annexe Assainissement Collectif – Budget Supplémentaire – Exercice 2017.

2017-04-04-RF46 – Budget Annexe Assainissement Non Collectif - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF47 – Budget Annexe Assainissement Non Collectif - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF48 - Budget Annexe Assainissement Non Collectif – Budget Supplémentaire – Exercice 2017.

2017-04-04-RF49 – Budget Annexe Ordures Ménagères - Approbation du compte de gestion – Exercice 2016.

2017-04-04-RF50 - Budget Annexe Ordures Ménagères - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016.

2017-04-04-RF51 - Budget Annexe Ordures Ménagères - Budget Supplémentaire – Exercice 2017.

## **II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES**

### **1) – Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :**

2017-04-04-C01 – Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) entre la Direction des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine, le Rectorat de l'académie de Poitiers, la Communauté de Communes du Thouarsais et la Ville de Thouars 2017-2020.

**3) - Equipements Culturels (EC) :**

2017-04-04-EC01 – Convention ayant pour objet le versement d'un fonds de concours à la Ville de Thouars dans le cadre de l'étude d'aménagement des places.

2017-04-04-EC02 – Etude ayant pour objet l'implantation d'une future médiathèque tête de réseau.

**V - PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

**2) - Energie (E) :**

2017-04-04-E01 – Demande de labellisation Cit'ergie.

**VIII - ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS - INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT**

**I.2.2017-04-04-RH01 - RESSOURCES HUMAINES - DIRECTION DES RESSOURCES INTERNES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE - CDD CHARGE(E) DE COMMUNICATION.**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement de la Direction des Ressources Internes et de l'Administration Générale - Service Communication nécessite le recrutement d'un(e) Chargé(e) de Communication,

Il convient de recruter un agent en Contrat à Durée Déterminée, à temps complet du **5 avril 2017 au 4 avril 2018**.

Cette personne sera rémunérée sur le 6ème échelon du grade d'Attaché Territorial et percevra le régime indemnitaire de la collectivité ainsi que la prime de fin d'année.

Les missions de l'agent seront les suivantes :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, d'un pôle ou d'un service,
- Organisation d'actions de communication et de relations publiques,
- Conception et/ou réalisation de produits de communication,
- Production de contenus,
- Développement des relations avec la presse et les médias,
- Coordination et organisation du service,
- Encadrement des agents,
- Gestion administrative et budgétaire du service.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- à approuver la décision ci-dessus,
- autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n°1 "Organisation et Ressources" du 20 mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Principal arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Libellé dépenses</b>	<b>16 906 940,05</b>	<b>Libellé recettes</b>	<b>20 903 954,49</b>
<b><u>Ecritures réelles</u></b>	<b><u>15 835 014,93</u></b>	<b><u>Ecritures réelles</u></b>	<b><u>18 667 757,10</u></b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 220 301,21</b>	<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>189 824,28</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>5 923 317,72</b>	<b>70 - Produits des services</b>	<b>1 542 652,35</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>3 416 883,19</b>	<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>12 262 659,35</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 831 065,11</b>	<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>4 013 733,27</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>435 693,94</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>618 604,47</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>7 753,76</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>40 283,38</b>
<b><u>Ecritures d'ordre</u></b>	<b><u>1 071 925,12</u></b>	<b><u>Ecritures d'ordre</u></b>	<b><u>193 920,55</u></b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 071 925,12</b>	<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>193 920,55</b>

<u>002 - Déficit antérieur reporté</u>		<u>002 - Excédent antérieur reporté</u>	<u>2 042 276,84</u>
INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES (y compris les restes à réaliser)	INVESTISSEMENT	RECETTES TOTALES (y compris les restes à réaliser)
Libellé dépenses	15 978 547,98	Libellé recettes	12 788 635,19
<u>Ecritures réelles</u>	<u>11 798 986,55</u>	<u>Ecritures réelles</u>	<u>10 637 201,36</u>
16 - Rembt d'emprunt	2 966 775,31	10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 421 952,47
		13-subventions d'investissement	1 305 771,94
20 - immobilisations incorporelles	216 216,51	16 - Emprunts et dettes assimilés	1 792 728,77
204 - Subventions d'équipement versées	514 458,72	204 - Subventions d'équipement	7 287,30
21 - Immobilisations corporelles	833 657,90		
23 - Immobilisations en cours	1 099 654,08		
27 - Autres immobilisations financières	236 017,32	27 - Autres immobilisations financières	234 699,22
45 - Opérations pour compte de tiers		45 - Opérations pour compte de tiers	83 286,27
Opérations d'équipement	5 932 206,71	Opérations d'équipement	2 791 475,39
<u>Ecritures d'ordre</u>	<u>1 273 429,26</u>	<u>Ecritures d'ordre</u>	<u>2 151 433,83</u>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	193 920,55	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 071 925,12
041 - Opérations patrimoniales	1 079 508,71	041 - Opérations patrimoniales	1 079 508,71
<u>001 - Solde d'exécution reporté</u>	<u>2 906 132,17</u>	<u>001 - Solde d'exécution reporté</u>	
TOTAL FONCT. + INV.	32 885 488,03		33 692 589,68
RESTES A REALISER	3 023 148,90		3 296 257,38
TOTAL FONCT. + INV. Y COMPRIS RESTES A REALISER	35 908 636,93		36 988 847,06

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**



**I.3.2017-04-04-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2016 par le Budget Principal est de 3 997 014,44 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2016 soit **3 997 014,44 €** de la façon suivante :

- 2 916 804,31 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 1 080 210,13 € au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté)

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF04 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Principal (joint en annexe), arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Libellé dépenses</b>	<b>20 439 440,00</b>	<b>Libellé recette</b>	<b>20 439 440,00</b>
<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>17 327 551,00</u></b>	<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>19 281 186,87</u></b>
011 – Charges à caractère général	3 081 490,00	013 – Atténuation de charges	33 500,00
012 – Charges de personnel	6 545 185,00	70 – Produits des services	1 864 237,00
014 – Atténuations de produits	3 309 536,00	73 – Impôts et taxes	12 788 489,00
65 – Autres charges de gestion courante	3 851 456,00	74 – Dotations et participations	3 837 505,00
66 – Charges financières	336 635,00	75 – Autres produits de gestion courante	717 172,00
67 – Charges exceptionnelles	20 000,00	76 – Produits financiers	
022 – Dépenses imprévues	183 249,00	77 – Produits exceptionnels	40 283,87
<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>3 111 889,00</u></b>	<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>78 043,00</u></b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 062 040,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 043,00
023 – Virement à la section d'investissement	2 049 849,00		
<b><u>002 – Déficit antérieur reporté</u></b>		<b><u>002 – Excédent antérieur reporté</u></b>	<b><u>1 080 210,13</u></b>

INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES (dont restes à réaliser)	INVESTISSEMENT	RECETTES TOTALES (dont restes à réaliser)
<i>Libellé dépenses</i>	<b>12 639 428,00</b>	<i>Libellé recettes</i>	<b>12 639 428,00</b>
<i>Écritures réelles</i>	<b>9 216 794,21</b>	<i>Écritures réelles</i>	<b>9 372 861,00</b>
16 – Rembt d'emprunt	1 942 793,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 263 668,62
Opérations d'équipement	670 081,28	13 – subventions d'investissement	2 370 187,50
20 – immobilisations incorporelles	630 030,64	16 – Emprunts et dettes assimilés	554 612,00
204 – Subventions d'équipement versées	1 499 416,92	Opérations d'équipement	700 000,00
21 – Immobilisations corporelles	1 687 937,38	458 - Opération sous mandat	34 088,88
23 – Immobilisations en cours	2 414 252,99	204 – Subventions d'équipement	328 550,00
27 - Autres immobilisations financières	262 356,00	27 - Autres immobilisations financières	121 754,00
020 – Dépenses imprévues	109 926,00		
<i>Écritures d'ordre</i>	<b>232 721,00</b>	<i>Écritures d'ordre</i>	<b>3 266 567,00</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 043,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 062 040,00
041 – Opérations patrimoniales	154 678,00	041 – Opérations patrimoniales	154 678,00
		021 – Vt de la section de fonctionnement	2 049 849,00
<i>001 – Déficit antérieur reporté</i>	<b>3 189 912,79</b>	<i>001 – Excédent antérieur reporté</i>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 078 868,00</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 078 868,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

**I.3.2017-04-04-RF05 - RESSOURCES FINANCIERES – FIXATION DES TAUX DE FISCALITE MIXTE POUR L'ANNEE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi de Finances,

CONSIDERANT que les collectivités ont la possibilité de voter un taux pour la seule part CFE, le taux de CVAE, quant à lui étant voté au niveau national ;

CONSIDERANT que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et non bâties est fixée à 0,4 % en 2017 ;

VU l'avis de la commission N°1 « Organisation et ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas augmenter la pression fiscale, et de reconduire les taux 2016 pour l'année 2017 :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX</b>
Taxe d'Habitation	11,58 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,24 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	6,17 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,48 %

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF06 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ACTUALISATION DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE FINANCIERE EN DIRECTION DES COMMUNES MEMBRES POUR 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU la délibération en date du 30 juin 2009, le Conseil Communautaire a validé les grandes orientations du Pacte Financier et Fiscal projetées pour les années à venir et ce en cohérence avec le projet de territoire arrêté en février 2009 ;

VU le dispositif de solidarité communautaire attribuant à chaque commune hors Thouars une dotation d'investissement visant à soutenir les projets qui développent l'accès aux services, à la culture et aux sports, et/ou préservent, modernisent ou développent le patrimoine communal ;

CONSIDERANT que ce dispositif, mis en place en 2009 pour les 12 communes dites « historiques », a été étendu en 2012 et en 2014 ;

CONSIDERANT que la Ville de Thouars bénéficie d'une attribution de compensation supplémentaire de 150 000 € permettant de contribuer à une couverture partielle de ses charges de centralité et de favoriser au travers du fonctionnement de ses équipements et services l'attractivité globale du territoire communautaire ;

La population des communes membres de l'intercommunalité en 2014 (hors Thouars) étant de 26 866 habitants (population municipale), le montant de la dotation par habitant est fixé en 2017 à **11,8998 €**.

Ainsi, il est proposé d'actualiser le montant de la dotation 2017 allouable à chaque commune sur la base de la population municipale issue du dernier recensement officiel INSEE (année 2014), comme suit :

COMMUNE	Population municipale 2014	Dotation par habitant	Enveloppe annuelle maxi
Argenton l'Eglise	1 644	11,8998	19 563,27
Bouillé-Loretz	1 059	11,8998	12 601,89
Brie	179	11,8998	2 130,06
Brion-près-Thouet	775	11,8998	9 222,34
Coulonges-Thouarsais	448	11,8998	5 331,11
Glénay	566	11,8998	6 735,29
Louzy	1 322	11,8998	15 731,53
Luché-Thouarsais	505	11,8998	6 009,40
Luzay	609	11,8998	7 246,98
Marnes	248	11,8998	2 951,15
Mauzé-Thouarsais	2 197	11,8998	26 143,86
Missé,	837	11,8998	9 960,13
Oiron	912	11,8998	10 852,62
Pas-de-Jeu	403	11,8998	4 795,62
Pierrefitte	349	11,8998	4 153,03
Saint-Cyr-la-Lande	358	11,8998	4 260,13
Saint-Généroux	362	11,8998	4 307,73
Saint-Jacques-de-Thouars	459	11,8998	5 462,01
Saint-Jean-de-Thouars	1 331	11,8998	15 838,63
Saint-Jouin-de-Marnes	580	11,8998	6 901,88
Saint-Léger-de-Montbrun	1 269	11,8998	15 100,84
Saint-Martin-de-Mâcon	333	11,8998	3 962,63
Saint-Martin-de-Sanzay	1 035	11,8998	12 316,29
Saint-Varent	2 471	11,8998	29 404,40
Sainte-Gemme	399	11,8998	4 748,02
Sainte-Radegonde	1 883	11,8998	22 407,32
Sainte-Verge	1 423	11,8998	16 933,41
Taizé	767	11,8998	9 127,15
Tourtenay	124	11,8998	1 475,58
Val en Vignes	2 019	11,8998	24 025,69
<b>TOTAL</b>	<b>26 866</b>	<b>11,8998</b>	<b>319 700,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'ajustement de la dotation 2017 aux communes hors Thouars sur la base d'un montant par habitant (population municipale) de **11,8998 €**, tel que défini dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**Il est précisé que, dans le prochain Pacte Financier et Fiscal, les critères d'attribution seront modifiés afin d'être plus objectifs.**

**I.3.2017-04-04-RF07 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF08 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Chauffage collectif, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 - Déficit antérieur reporté</b>		
<b>040 - Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>55 016,92</b>	<b>75 810,66</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>		
<b>16 - Emprunts et dettes</b>	<b>18 847,52</b>	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>1 271,75</b>	
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>75 136,19</b>	<b>75 810,66</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>002 - Déficit antérieur reporté</b>	<b>5 534,60</b>	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>135 884,80</b>	

<b>012 – Charges de Personnel</b>	<b>1 880,58</b>	
<b>042 – Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>75 810,66</b>	<b>55 016,92</b>
<b>66 – Charges financières</b>	<b>2 344,43</b>	
<b>67 – Charges Exceptionnelles</b>	<b>1,32</b>	
<b>70 – Produits des services</b>		<b>160 129,24</b>
<b>75 – Autres produits de Gestion</b>		<b>11 000,00</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>221 456,39</b>	<b>226 146,16</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT (y compris restes à réaliser)</b>	<b>296 592,58</b>	<b>301 956,82</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF09 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 Mars 2017,

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

**RESULTATS 2016**

	<b>Réalisé au 31.12.2016</b>		<b>Résultats repris au Budget 2017</b>
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	75 136,19
<b>Déficit antérieur reporté</b>			
		<b>75 136,19</b>	<b>RESULTAT NET</b>
<b>Recettes</b>		75 810,66	<b>674,47</b>
	<b>Excédent ant. Reporté</b>	<b>75 810,66</b>	

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	215 921,79	<b>RESULTAT NET</b> <b>4 689,77</b>
	<b>Déficit antérieur reporté</b>	5 534,60	
		<b>221 456,39</b>	
	<b>Excédent ant. reporté</b>		
	<b>Recettes</b>	226 146,16	
		<b>226 146,16</b>	

## I - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2016	REALISE 2016	PROPOSITION 2017
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	1 559,00	1 271,75	7 216,00
Chap. 040 - Etalement de subventions	55 017,00	55 016,92	29 000,00
Chap. 16 - Remb. Avance remboursable	12 387,48	12 000,00	
Chap. 16 - Emprunts et dettes	6 847,52	6 847,52	6 815,00
<b>TOTAL DEP. INVESTISSEMENT</b>	<b>75 811,00</b>	<b>75 136,19</b>	<b>43 031,00</b>

RECETTES	BP 2016	REALISE 2016	PROPOSITION 2017
Chap. 040 - Amortissements	75 811,00	75 810,66	42 356,53
Chap. 001 - Excédent antérieur reporté			674,47
<b>TOTAL REC. INVESTISSEMENT</b>	<b>75 811,00</b>	<b>75 810,66</b>	<b>43 031,00</b>

## II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2016	CA 2016	PROPOSITION 2017
002 - Déficit de fonctionnement reporté	5 534,60	5 534,60	
011 - Charges à caractère général	135 900,00	135 884,80	171 145,00
60 - Électricité, combustible	110 000,00	113 682,94	130 000,00
61 - Services extérieurs (Entretien bâtiments, réseaux, et maintenance,...)	17 000,00	13 130,15	32 000,00
62 - Autres services extérieurs	8 500,00	8 668,71	8 745,00
63 - Taxes foncières	400,00	403,00	400,00
012 - Dépenses de personnel	4 841,00	1 880,58	5 000,47
66111 - Intérêts de la dette	2374,00	2373,64	2 407,00
66112 - ICNE	-29,21	-29,21	
67 - Charges exceptionnelles	5,61	1,32	
042 - Amortissements	75 811,00	75 810,66	42 356,53
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 437,00</b>	<b>221 456,39</b>	<b>220 909,00</b>

**RECETTES**

	<b>BP 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>PROPOSITION 2017</b>
<b>002- Excédent antérieur reporté</b>			4 689,77
<b>042 – Transfert entre section</b>	55 017,00	55 016,92	29 000,00
<b>70- Produits des services</b>	150 000,00	160 129,24	180 000,00
<b>75 – Prise en charge du déficit</b>	19 420,00	11 000,00	7 219,23
<b>TOTAL REC. FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 437,00</b>	<b>226 146,16</b>	<b>220 909,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Chauffage Collectif (joint en annexe), arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>43 031,00</b>	<b>43 031,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>220 909,00</b>	<b>220 909,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>263 940,00</b>	<b>263 940,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**I.3.2017-04-04-RF10 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**



**I.3.2017-04-04-RF11 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 Mars 2017 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Location Bureaux 5 rue Anne Desrays, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 - Résultat de l'exercice N-1</b>		<b>0,57</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>9 259,25</b>	
<b>Total investissement (réalisations + résultat antérieur)</b>	<b>9 259,25</b>	<b>0,57</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>002 - Excédent de Fonctionnement</b>		<b>78 673,93</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>298,98</b>	
<b>65 - Autres Charges de gestion cour.</b>	<b>0,57</b>	
<b>66 - Charges financières</b>	<b>1 197,78</b>	
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>62 836,22</b>
<b>Total fonctionnement (réalisations + résultat antérieur)</b>	<b>1 497,33</b>	<b>141 510,15</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 756,58</b>	<b>141 510,72</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF12 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION DE BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2016 par le budget annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays est de 140 012,82 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2016, soit **140 012,82 €** de la façon suivante :

- 9 258,68 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 130 754,14 € au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté)

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF13 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

**RESULTATS 2016**

	Réalisé au 31.12.2016	Résultats repris au Budget 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	9 259,25
	Déficit Antérieur	
		9 259,25
	Recettes	
	Excédent antérieur	0,57
	0,57	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	1 497,33
		1 497,33
	Recettes	62 836,22
	Excédent antérieur	78 673,93
		141 510,15
		<b>-9 258,68</b>
		<b>140 012,82</b>

**I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

HT	BP 2016	CA 2016	BP 2017
<b>DEPENSES</b>			
16 - Dette	9 260,00	9 259,25	19 700,00
001 - Déficit antérieur reporté			9 258,68
21 - Immobilisation Corporelles			20 000,32
<b>TOTAL DEP. INVESTISS.</b>	<b>9 260,00</b>	<b>9 259,25</b>	<b>48 959,00</b>

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
<b>RECETTES</b>			
001 - Excédent antérieur reporté	0,57	0,57	
021 - Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	9 259,43		39 700,32
10 - Affectation du résultat			9 258,68
<b>TOTAL REC. INVESTISS.</b>	<b>9 260,00</b>	<b>0,57</b>	<b>48 959,00</b>

## II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	BP 2016	CA 2016	BP 2017
011- Petits équipements	500,00	298,98	500,00
011- Entretien biens mobiliers	5 000,00		
011- Prime d'assurance	250,00		
65- Charges div. gestion courante	5,09		
65 - Reversement excédent fct	125 061,00	0,57	136 458,68
66- Intérêts de la dette	1 208,00	1 197,78	1 300,00
66- ICNE	-9,52		
023- Virement à la section d'investiss.	9 259,43		39 700,32
<b>TOTAL DEP. DE FONCT.</b>	<b>141 274,00</b>	<b>1 497,33</b>	<b>177 959,00</b>

<b>RECETTES</b>	BP 2016	CA 2016	BP 2017
75 - Revenus des immeubles (jusqu'en septembre)	62 600,07	62 836,22	47 204,86
002 - Excédent de fonct. reporté	78 673,93	78 673,93	130 754,14
<b>TOTAL REC. DE FONCT.</b>	<b>141 274,00</b>	<b>141 510,15</b>	<b>177 959,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Location de Bureaux 5 rue Anne Desrays, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>48 959,00</b>	<b>48 959,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>177 959,00</b>	<b>177 959,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>226 918,00</b>	<b>226 918,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF14 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF15 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 Mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de l'Espace Artistique arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 – Déficit antérieur reporté</b>	<b>556,00</b>	
<b>10 – Dotations, Fonds divers</b>		<b>556,00</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>643,00</b>	
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>1 199,00</b>	<b>556,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>002 – Excédent antérieur reporté</b>		<b>84,24</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>165,97</b>	
<b>75 – Autres Produits de Gestion courante</b>		<b>757,98</b>
<b>Total fonctionnement (réalisations + reports)</b>	<b>165,97</b>	<b>842,22</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 364,97</b>	<b>1 398,22</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF16 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2016 par le Budget Annexe Espace Artistique est de 676,25 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2016 soit **676,25 €** de la façon suivante :

- 643,00 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 33,25 € au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté)

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF17 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

VU l'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 Mars 2017 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>RESULTATS 2016</b>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé au 31.12.2016</b>		<b>Résultats repris au Budget 2017</b>
		Dépenses	643,00
	Déficit antérieur	556,00	
		<b>1 199,00</b>	
	Recettes	556,00	
	Excédent ant. reporté		
		<b>556,00</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	165,97	<b>676,25</b>
		165,97	
	Recettes	757,98	
	Excédent ant. reporté	84,24	
		<b>842,22</b>	

#### **I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2016 HT</b>	<b>REALISE 2016 HT</b>	<b>BP 2017 HT</b>
-----------------	-----------------------	----------------------------	-----------------------

001 - Déficit antérieur reporté	556,00	556,00	643,00
16 - Remboursement de l'Avance remboursable au BP	643,00	643,00	6 237,00

<b>TOTAL DEP. INVESTISS.</b>	<b>1 199,00</b>	<b>1 199,00</b>	<b>6 880,00</b>
------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2016 HT</b>	<b>REALISE 2016 HT</b>	<b>BP 2017 HT</b>
-----------------	-----------------------	----------------------------	-----------------------

021 - Virement de la section de fonctionnement	643,00		6 237,00
10 - Affectation du résultat	556,00	556,00	643,00

<b>TOTAL REC. INVESTISS.</b>	<b>1 199,00</b>	<b>556,00</b>	<b>6 880,00</b>
------------------------------	-----------------	---------------	-----------------

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	<b>BP 2017</b>
	<b>HT</b>	<b>HT</b>	<b>HT</b>

011- Petites fournitures d'équipement	200,00	165,97	300,00
023 - Virement à la section d'investiss.	643,00		6 237,00

<b>TOTAL DEP. DE FONCT.</b>	<b>843,00</b>	<b>165,97</b>	<b>6 537,00</b>
-----------------------------	---------------	---------------	-----------------

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	<b>BP 2017</b>
	<b>HT</b>	<b>HT</b>	<b>HT</b>

002 - Excédent antérieur reporté	84,24	84,24	33,25
75 - Loyer (Metro Mouvance)	758,76	757,98	6 503,75

<b>TOTAL REC. DE FONCT.</b>	<b>843,00</b>	<b>842,22</b>	<b>6 537,00</b>
-----------------------------	---------------	---------------	-----------------

Il vous est proposé de valider les données chiffrées qui vous ont été présentées ci-dessus et de procéder au vote du Budget Primitif 2017 ainsi qu'il suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>6 880,00</b>	<b>6 880,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 537,00</b>	<b>6 537,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 417,00</b>	<b>13 417,00</b>

### **Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

### **I.3.2017-04-04-RF18 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF19 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 Mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe des Transports arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 - Excédent antérieur reporté</b>		<b>15 137,18</b>
<b>040 - Amortissements</b>	<b>1 583,75</b>	<b>21 976,36</b>
<b>Total investissement</b>	<b>1 583,75</b>	<b>37 113,54</b>
	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>62 770,13</b>	
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>112 490,63</b>	
<b>042 - Amortissements</b>	<b>21 976,36</b>	<b>1 583,75</b>
<b>70 - Ventes de produits</b>		<b>9 135,80</b>
<b>74 - Subventions</b>		<b>178 046,00</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>197 237,12</b>	<b>188 765,55</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>198 820,87</b>	<b>225 879,09</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**



**I.3.2017-04-04-RF20 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources» du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

	<b>Réalisé au 31.12.2016</b>	<b>Résultats repris au Budget 2017</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	1 583,75	
	Déficit Antérieur		
		<b>1 583,75</b>	<b>35 529,79</b>
	Recettes	21 976,36	
	Excédent antérieur	15 137,18	
	<b>37 113,54</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	197 237,12	
	Déficit Antérieur		
		<b>197 237,12</b>	<b>-8 471,57</b>
	Recettes	188 765,55	
	Excédent antérieur		
	<b>188 765,55</b>		

**I - SECTION D'INVESTISSEMENT TTC**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>PROPOSITION 2017</b>
<b>Acquisitions nouvelles</b>			
21 - Provision achat de matériel	35 530,47		53 023,00
<i>Ecritures d'ordre budgétaire</i>			
040 - Etalement subvention	1 584,00	1 583,75	1 584,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>37 114,47</b>	<b>1 583,75</b>	<b>54 607,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>PROPOSITION 2017</b>
<b>Reports de recettes</b>			
001 - Excédent antérieur Reporté	15 137,18	28 237,73	35 529,79
<b>Recettes nouvelles</b>			
<i>Ecritures d'ordre budgétaire</i>			
040 - Amortissements	21 977,29	21 976,36	19 077,21
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>37 114,47</b>	<b>50 214,09</b>	<b>54 607,00</b>

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT TTC**

<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>PROPOSITION 2017</b>
FONCTIONNEMENT COURANT CHAPITRE 011	64 657,18	62 770,13	20 238,00
Carburant	7 999,18	6 882,82	8 000,00
Fournitures entretien et petit équipement	3 500,00	4 063,18	5 500,00
Fournitures administratives	200,00	58,69	200,00
Autres matières et fournitures	0,00		0,00
Sous-traitance générale	45 000,00	41 629,15	0,00
Entretien et réparation des véhicules	4 000,00	3 189,01	3 500,00
Nettoyage vêtements	740,00	714,35	740,00
Primes d'assurances		1 353,04	
Indemnités du comptable et régisseurs	220,00	217,73	220,00
Annonces et Insertions (Pages Jaunes)	170,00	454,88	0,00
Catalogues et imprimés	1 000,00	2 971,59	650,00
Frais d'affranchissement	10,00	9,91	10,00
Frais de télécommunication	1 500,00	1 047,61	1 100,00
Impôts et taxes	318,00	178,17	318,00
012 - Salaires	113 695,00	112 490,63	94 342,68
67 - Charges exceptionnelles	200,00		200,54
042 - Amortissements	21 977,29	21 976,36	19 077,21
002- Déficit antérieur reporté			8 471,57
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>200 529,47</b>	<b>197 237,12</b>	<b>142 330,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>PROPOSITION 2017</b>
70 - Transport de personnes	13 899,47	9 135,80	10 000,00
70 - Mise à disposition personnel			23 376,00
74 - Subvention d'équilibre du BP	185 046,00	178 046,00	107 370,00
042 – Etalement des subventions	1 584,00	1 583,75	1 584,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>200 529,47</b>	<b>188 765,55</b>	<b>142 330,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe TRANSPORTS arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>54 607,00</b>	<b>54 607,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>142 330,00</b>	<b>142 330,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>196 937,00</b>	<b>196 937,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF21 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF22 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 Mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de l'Espace Bar du Moulin de Crevant arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 – Déficit antérieur reporté	12 473,47	
040 – Transferts entre sections		15 208,48
10 – Dotations, Fonds divers		12 473,47
16 – Emprunts et dettes assimilées	7 422,86	
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>19 896,33</b>	<b>27 681,95</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 – Charges à caractère général	1 292,16	
042 – Transferts entre sections	15 208,48	
65 – Autres Charges de Gestion	25 734,87	
66 – Charges financières	0,75	
75 – Autres Produits de Gestion courante		21 300,00
78 – Reprises sur Amortissements		20 944,74
<b>Total fonctionnement (réalisations + reports)</b>	<b>42 236,26</b>	<b>42 244,74</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 132,59</b>	<b>69 926,69</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF23 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 Mars 2017,

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2016		Résultats repris au Budget 2017
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	7 422,86
Déficit Antérieur		12 473,47	
		19 896,33	
Recettes		27 681,95	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	42 236,26	8,48
		42 236,26	
	Recettes	42 244,74	
	Excédent antérieur	42 244,74	

### **I – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	BP 2016 HT	REALISE AU 31/12/16 HT	BP 2017 HT
16 - Dette	7 423,00	7 422,86	
001 - Déficit antérieur reporté	12 473,47	12 473,47	
23 - Provisions pour travaux	7 786,53		22 994,10

<b>TOTAL DEP. INVESTISS.</b>	<b>27 683,00</b>	<b>19 896,33</b>	<b>22 994,10</b>
------------------------------	------------------	------------------	------------------

RECETTES	BP 2016 HT	REALISE AU 31/12/16 HT	BP 2017 HT
001 - Excédent antérieur reporté			7 785,62
10 - Affectation du résultat	12 473,47	12 473,47	
040 - Amortissements	15 209,53	15 208,48	15 208,48

<b>TOTAL REC. INVESTISS.</b>	<b>27 683,00</b>	<b>27 681,95</b>	<b>22 994,10</b>
------------------------------	------------------	------------------	------------------

### **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	BP 2016 HT	REALISE AU 31/12/16 HT	BP 2017 HT
011 - Fournitures petits équip.	200,72		200,52
011 - Contrats de prestations		95,48	100,00
011 - Prime d'assurance	40,00	47,68	50,00
011 - Taxes foncières	1 085,00	1 149,00	1 200,00
65 - Admissions en non valeur	25 735,00	25 734,87	

66 - Intérêts de la dette	0,75	0,75	
042 - Amortissements	15 209,53	15 208,48	15 208,48

<b>TOTAL DEP. DE FONCT.</b>	<b>42 271,00</b>	<b>42 236,26</b>	<b>16 759,00</b>
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

RECETTES	BP 2016 HT	REALISE AU 31/12/16 HT	BP 2017 HT
----------	---------------	------------------------------	---------------

002 - Excédent antérieur reporté			8,48
75 - Subv. du budget principal	21 326,26	21 300,00	16 750,52
78 - Reprise sur provisions	20 944,74	20 944,74	

<b>TOTAL REC. DE FONCT.</b>	<b>42 271,00</b>	<b>42 244,74</b>	<b>16 759,00</b>
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Espace Bar Moulin de Crevant, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>22 994,10</b>	<b>22 994,10</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 759,00</b>	<b>16 759,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 753,10</b>	<b>39 753,10</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF24 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF25 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 Mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Zones Économiques arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 – Déficit reporté	454 921,82	
040 – Amortissements	950 272,73	1 058 382,55
16 – Opération patrimoniale		236 017,32
<b>Total investissement</b>	<b>1 405 194,55</b>	<b>1 294 399,87</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 – Excédent antérieur reporté		37 334,10
011 – Charges à caractère général	2 054,62	
042 – Amortissements	1 058 382,55	950 272,73
75 – Autres Prod. Gestion Courantes		72 830,34
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 060 437,17</b>	<b>1 060 437,17</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 465 631,72</b>	<b>2 354 837,04</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF26 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES -BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources» du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

**RESULTATS 2016**

	Réalisé au 31.12.2016	Résultats repris au Budget 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	950 272,73
	Déficit Antérieur	454 921,82
		<b>1 405 194,55</b>
	Recettes	1 294 399,87
	Excédent antérieur	
	<b>1 294 399,87</b>	
		<b>-110 794,68</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	1 060 437,17
	Déficit Antérieur	
		<b>1 060 437,17</b>
	Recettes	1 023 103,07
	Excédent antérieur	37 334,10
	<b>1 060 437,17</b>	
		<b>0,00</b>



FONCTIONNEMENT		ZONES ECONOMIQUES				
DEPENSES	MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		TALENCIA	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001- Déficit antérieur reporté			1 858,12		1,07	
011 - Achats de mat. Equip. et travaux					1 974,60	2 000,00
042 - Ecriture de stocks	111 286,57	116 618,37	1 859,19	1 859,19	327 347,11	329 323,03
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>111 286,57</b>	<b>116 618,37</b>	<b>1 859,19</b>	<b>1 859,19</b>	<b>329 321,71</b>	<b>331 323,03</b>

RECETTES	MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		TALENCIA	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
002 - Excédent antérieur reporté	39 193,29					
042- Écriture de stocks de terrains	73 952,47	36 618,37	1 859,19	1 859,19	329 321,37	331 321,03
70 - Vente de terrains		80 000,00				
75 - Produits divers de gestion courante					0,34	2,00
75- Subvention du BP						
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>113 145,76</b>	<b>116 618,37</b>	<b>1 859,19</b>	<b>1 859,19</b>	<b>329 321,71</b>	<b>331 323,03</b>

INVESTISSEMENT		ZONES ECONOMIQUES				
DEPENSES	MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		TALENCIA	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Déficit d'investissement reporté	34 058,37					
16 - Avance remboursable		41 753,03				
040 - Ecriture de stocks	73 952,47	36 618,37	1 859,19	1 859,19	329 321,37	331 321,03
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>108 010,84</b>	<b>78 371,40</b>	<b>1 859,19</b>	<b>1 859,19</b>	<b>329 321,37</b>	<b>331 321,03</b>

RECETTES	MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		TALENCIA	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Excédent antérieur reporté		3 275,73			20731,23	18756,97
16 - Avance remboursable						1998
040 - Ecriture de stocks	111 286,57	116 618,37	1 859,19	1 859,19	327 347,11	329 323,03
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>111 286,57</b>	<b>116 618,37</b>	<b>1 859,19</b>	<b>1 859,19</b>	<b>348 078,34</b>	<b>331 321,03</b>

FONCTIONNEMENT		ZONES ECONOMIQUES						
DEPENSES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001- Déficit antérieur reporté								
011 - Achats de mat. Equip. et travaux		205 000,00	80,02	499,71			2 054,62	207 499,71
042 - Ecriture de stocks	168 043,78	168 043,78	203 974,65	129 964,67	245 871,25	191 991,25	1 058 382,55	937 800,29
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>168 043,78</b>	<b>373 043,78</b>	<b>204 054,67</b>	<b>130 464,38</b>	<b>245 871,25</b>	<b>191 991,25</b>	<b>1 060 437,17</b>	<b>1 145 300,00</b>

RECETTES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
002 - Excédent antérieur reporté							37 334,10	-
042 - Écriture de stocks de terrains	168 043,78	373 043,78	167 009,67	130464,67	210 086,25	174 301,25	950 272,73	1 047 608,29
70 - Vente de terrains						17 689,71	-	97 689,71
75 - Produits divers de gestion courante							0,34	2,00
75- Subvention du BP			37 045,00		35 785,00		72 830,00	-
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>168 043,78</b>	<b>373 043,78</b>	<b>204 054,67</b>	<b>130 464,67</b>	<b>245 871,25</b>	<b>191 990,96</b>	<b>1 060 437,17</b>	<b>1 145 300,00</b>

INVESTISSEMENT		ZONES ECONOMIQUES						
DEPENSES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Déficit d'investissement reporté	150 074,78	150 074,78	148 181,05		143 338,85	19 717,53	454 921,82	110 794,68
16 - Avance remboursable							-	41 753,03
040 - Ecriture de stocks	168 043,78	373 043,78	167 009,67	130 464,67	210 086,25	174 301,25	950 272,73	1 047 608,29
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>318 118,56</b>	<b>523 118,56</b>	<b>315 190,72</b>	<b>130 464,67</b>	<b>353 425,10</b>	<b>194 018,78</b>	<b>1 405 194,55</b>	<b>1 200 156,00</b>

RECETTES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL	
	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Excédent antérieur reporté				36 964,93				
16 - Avance remboursable		257 830,44	148 181,00	500,00	87 836,32	2 027,27	236 017,32	262 355,71
040 - Ecriture de stocks	168 043,78	168 043,78	203 974,65	129 964,67	245 871,25	191 991,25	1 058 382,55	937 800,29
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>168 043,78</b>	<b>425 874,22</b>	<b>352 155,65</b>	<b>130 464,67</b>	<b>333 707,57</b>	<b>194 018,52</b>	<b>1 294 399,87</b>	<b>1 200 156,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZONES ECONOMIQUES arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 145 300,00</b>	<b>1 145 300,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 200 156,00</b>	<b>1 200 156,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 345 456,00</b>	<b>2 345 456,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF27 - RESSOURCES FINANCIERES - VALIDATION DU MONTANT PROVISoire DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-25-1 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Thouarsais est compétente pour la gestion et l'aménagement des Zones d'Activités Economiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que la CLECT réunie le 14 Novembre 2016 à valider le calcul des transferts de charges relatif à la compétence Zones d'Activités Economiques ;

CONSIDÉRANT que la CLECT réunie le 14 Novembre 2016 à valider la diminution à hauteur de 50 000 € de l'attribution de compensation de la Ville de Thouars au titre des frais de centralité et une régularisation de calcul à hauteur de 6 104,77 € ;

CONSIDÉRANT que le rapport de la CLECT a été approuvé à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le montant provisoire des attributions de compensation 2017 tel que présenté ci dessous :

<b>Communes</b>	<b>AC au 01/01/2016</b>	<b>AC provisoire 01/01/2017</b>	<b>Périodicité de versement</b>
<b>Argenton-l'Eglise</b>	12 379,00	12 379,00	Mensuelle
<b>Bouillé-Loretz</b>	- 24 396,00	- 24 396,00	Annuelle
<b>Brie</b>	935,00	935,00	Annuelle
<b>Brion</b>	71 756,00	71 756,00	Mensuelle
<b>Coulonges-Thouarsais</b>	7 924,00	7 924,00	Annuelle
<b>Glénay</b>	5 629,00	5 629,00	Annuelle
<b>Louzy</b>	450 483,00	419 108,00	Mensuelle
<b>Luché-Thouarsais</b>	111 146,00	111 146,00	Mensuelle
<b>Luzay</b>	- 16 490,00	- 16 490,00	Annuelle
<b>Marnes</b>	20 926,00	20 926,00	Mensuelle
<b>Mauzé-Thouarsais</b>	169 673,00	169 673,00	Mensuelle
<b>Missé</b>	- 28 635,00	- 28 635,00	Annuelle
<b>Oiron</b>	- 4 521,00	- 4 521,00	Annuelle
<b>Pas-de-Jeu</b>	50 721,00	50 721,00	Mensuelle
<b>Pierrefitte</b>	10 352,00	10 352,00	Mensuelle
<b>Saint-Cyr-la-Lande</b>	23 437,00	23 437,00	Mensuelle
<b>Sainte-Gemme</b>	- 103,00	- 103,00	Annuelle
<b>Saint-Généroux</b>	30 054,00	30 054,00	Mensuelle
<b>Saint-Jacques-de-Thouars</b>	- 27 361,00	- 27 361,00	Annuelle
<b>Saint-Jean-de-Thouars</b>	141 425,00	131 947,00	Mensuelle
<b>Saint-Jouin-de-Marnes</b>	51 188,00	51 188,00	Mensuelle
<b>Saint-Léger-de-Montbrun</b>	- 35 625,00	- 35 625,00	Annuelle
<b>Saint-Martin-de-Macon</b>	20 570,00	20 570,00	Mensuelle
<b>Saint-Martin-de-Sanzay</b>	61 841,00	61 841,00	Mensuelle
<b>Sainte-Radegonde</b>	31 773,00	29 722,00	Mensuelle
<b>Saint-Varent</b>	572 200,00	572 200,00	Mensuelle
<b>Sainte-Verge</b>	69 943,00	63 475,00	Mensuelle
<b>Taizé</b>	17 653,00	17 653,00	Mensuelle
<b>Thouars</b>	1 332 672,00	1 216 288,00	Mensuelle
<b>Tourtenay</b>	8 641,00	8 641,00	Annuelle
<b>Val en Vignes</b>	- 37 680,00	- 37 680,00	Trimestrielle
<b>TOTAL</b>	<b>3 098 510,00</b>	<b>2 932 754,00</b>	

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir les démarches nécessaires à cette affaire,
- d'autoriser de manière exceptionnelle des avances en fonction des besoins des communes.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF28 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PRÉSENTATION DU RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU la délibération en date du 5 avril 2016 présentant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale relatif à la gestion de la Communauté de Communes du Thouarsais pour les exercices 2009 et suivants ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles L.243-7-1, il convient de présenter au Conseil Communautaire un rapport retraçant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre un an après la présentation du rapport de la CRC précité ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la communication du rapport, joint en annexe, retraçant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF29 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ECOLE DES ADILLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 28 avril 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF30 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DU CENTRE EQUESTRE DU CHÂTELIER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 28 avril 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF31 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF32 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 Mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - Résultat antérieur reporté	2 861,25	
040 - Amortissements	19 651,63	1 220 764,87
041 - Transferts entre Section	159 245,00	159 245,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	427 757,24	8 142,53
21- Immobilisation corporelles	5 300,00	
<b>Total investissement</b>	<b>614 815,12</b>	<b>1 388 152,40</b>
	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - Excédent antérieur reporté	151 080,05	
011 - Charges à caractère général	22 741,34	
042 - Amortissements	1 220 764,87	19 651,63
66 - Charges financières	12 024,27	
67 - Charges exceptionnelles	1 153,00	
70 - Ventes de produits		3 141,68
75 - Loyers		101 018,02
77 - Produits Exceptionnels		1 110 222,76
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 407 763,53</b>	<b>1 234 034,09</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT (hors reports)</b>	<b>2 022 578,65</b>	<b>2 622 186,49</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

**RESULTATS 2016**

	<b>Réalisé au 31.12.2016</b>	<b>Résultats repris au Budget 2017</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b> 611 953,87	
	<b>Déficit Antérieur</b> 2 861,25	
	<b>614 815,12</b>	
	<b>Recettes</b> 1 388 152,40	<b>773 337,28</b>
	<b>Excédent antérieur</b>	
	<b>1 388 152,40</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b> 1 256 683,48	
	<b>Déficit Antérieur</b> 151 080,05	
	<b>1 407 763,53</b>	<b>-173 729,44</b>
	<b>Recettes</b> 1 234 034,09	
	<b>Excédent antérieur</b>	
	<b>1 234 034,09</b>	

	Atelier relais du Thouet Louzy (Bâtiment Landry)		Atelier Relais Motte des Justices		Atelier relais rue de la Laiterie Saint Varent		Atelier relais Avenue de la Gare Saint Varent	
<b>INVESTISSEMENT</b>	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
<b>Dépenses</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Déficit d'investissement reporté			34 114,87					
21 - Aménagement bâtiments							5 300,00	
23 - Travaux de bâtiment								
16 - Emprunts et dettes					2 910,69	3 100,00	3 745,42	3 900,00
16 - Remboursement de l'Avance remboursable consentie par le Budget Principal	222 056,22							
16 - Remb. Crédit revolving			159 245,00					
040 - Etalement de subvention					1 377,20	1 378,00	1 614,77	1 615,00
041 - Remb. Crédit revolving			159 245,00					
<b>TOTAL</b>	<b>222 056,22</b>	<b>0,00</b>	<b>352 604,87</b>	<b>0,00</b>	<b>4 287,89</b>	<b>4 478,00</b>	<b>10 660,19</b>	<b>5 515,00</b>
<b>Recettes</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Excédent d'investissement reporté	44 072,95	552 016,73		186 640,13	15 124,09	22 458,83	13 011,80	20 282,16
021 - Virement de la section de fonct.								
024 - Vente atelier relais								
040 - Amortissements	730 000,00		380 000,00		11 622,63	11 623,00	9 788,02	10 142,00
16 - Crédit revolving								
041 - Remb. Crédit revolving			159 245,00					
16 - Crédit bail/EMPRUNTS							8 142,53	8 200,00
13-Subventions								
204 - Subv. du BP								
<b>TOTAL</b>	<b>774 072,95</b>	<b>552 016,73</b>	<b>539 245,00</b>	<b>186 640,13</b>	<b>26 746,72</b>	<b>34 081,83</b>	<b>30 942,35</b>	<b>38 624,16</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
<b>Dépenses</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
002- Déficit de fonctionnement reporté		3 860,51	851,05	3 738,62	36 209,00	48 592,55	18 412,05	26 593,02
023 - Virement à la section d'investissement								
011 - Charges à caractère général	7 754,90		2 887,57		1 913,25	2 000,00	165,94	200,00
042 - Amortissements	730 000,00		380 000,00		11 622,63	11 623,00	9 788,02	10 142,00
65 - Autre charges-Admission en non valeur								
66 - Dette					447,63	350,00	616,06	550,00
67 - Charges exceptionnelles	1 153,00							
<b>TOTAL</b>	<b>738 907,90</b>	<b>3 860,51</b>	<b>383 738,62</b>	<b>3 738,62</b>	<b>50 192,51</b>	<b>62 565,55</b>	<b>28 982,07</b>	<b>37 485,02</b>
<b>Recettes</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
002 - Excédent de fonctionnement reporté	<b>5047,39</b>							
042 - Etalement subventions					1 377,20	1 378,00	1 614,77	1 615,00
70 - Remboursement de frais								
75 - Loyers							774,28	775,00
75 - Subvention du BP								
77 - Produits exceptionnels	730 000,00		380 000,00		222,76			
<b>TOTAL</b>	<b>735 047,39</b>	<b>0,00</b>	<b>380 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 599,96</b>	<b>1 378,00</b>	<b>2 389,05</b>	<b>2 390,00</b>



	Atelier relais Sainte Gemme		Atelier relais ZA du Seillereau St Varent		Boulangerie de Pierrefitte		Atelier relais Luché-Thouarsais	
<b>INVESTISSEMENT</b>	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
<b>Dépenses</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Déficit d'investissement reporté	23 188,33	12 982,54	38 036,68	36 041,07	3 669,72			
21 - Aménagement bâtiments								
23 - Travaux de bâtiment								
16 - Emprunts et dettes	23 026,77	24 000,00	6 834,78	7 200,00				
16 - Remboursement de l'Avance remboursable consentie par le Budget Principal								
16 - Remb. Crédit revolving								
040 - Etalement de subvention	9 873,95	9 875,00					6 785,71	6 786,00
041 - Remb. Crédit revolving								
<b>TOTAL</b>	<b>56 089,05</b>	<b>46 857,54</b>	<b>44 871,46</b>	<b>43 241,07</b>	<b>3 669,72</b>	<b>0,00</b>	<b>6 785,71</b>	<b>6 786,00</b>
<b>Recettes</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Excédent d'investissement reporté						774,61	14 670,71	23 016,29
021 - Virement de la section de fonct.								
024 - Vente atelier relais								
040 - Amortissements	43 106,51	43 107,00	8 830,39	8 761,00	4 444,33		15 131,29	15 738,00
16 - Crédit revolving								
041 - Remb. Crédit revolving								
16 - Crédit bail/EMPRUNTS								
13-Subventions								
204 - Subv. du BP								
<b>TOTAL</b>	<b>43 106,51</b>	<b>43 107,00</b>	<b>8 830,39</b>	<b>8 761,00</b>	<b>4 444,33</b>	<b>774,61</b>	<b>29 802,00</b>	<b>38 754,29</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
<b>Dépenses</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
002- Déficit de fonctionnement reporté	69 099,47	41 307,59					18 296,87	26 642,45
023 - Virement à la section d'investissement								
011 - Charges à caractère général	2 646,04	2 700,00	5 801,17	5 900,00	283,72	7 445,00		
042 - Amortissements	43 106,51	43 107,00	8 830,39	8 761,00	4 444,33		15 131,29	15 738,00
65 - Autre charges-Admission en non valeur								
66 - Dette	5 970,52	6 000,00	2 159,33	2 000,00				
67 - Charges exceptionnelles								
<b>TOTAL</b>	<b>120 822,54</b>	<b>93 114,59</b>	<b>16 790,89</b>	<b>16 661,00</b>	<b>4 728,05</b>	<b>7 445,00</b>	<b>33 428,16</b>	<b>42 380,45</b>
<b>Recettes</b>	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017	CA 2016	BP 2017
002 - Excédent de fonctionnement reporté			3 677,73	<b>6 184,63</b>	2 097,75	<b>3 168,34</b>		
042 - Etalement subventions	9 873,95	9 875,00					6 785,71	6 786,00
70 - Remboursement de frais	441,00	450,00	2 700,68	2 700,00				
75 - Loyers	19 200,00	19 200,00	16 597,11	16 600,00	5 798,64			
75 - Subvention du BP	50 000,00							
77 - Produits exceptionnels								
<b>TOTAL</b>	<b>79 514,95</b>	<b>29 525,00</b>	<b>22 975,52</b>	<b>25 484,63</b>	<b>7 896,39</b>	<b>3 168,34</b>	<b>6 785,71</b>	<b>6 786,00</b>

	Atelier relais Argenton l'Eglise		AR /Pépinières Gare	TOTAUX	
INVESTISSEMENT	HT	HT	HT	HT	HT
Dépenses	CA 2016	BP 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Déficit d'investissement reporté			2 288 304,00	2 861,25	
21 - Aménagement bâtiments				5 300,00	2 288 304,00
23 - Travaux de bâtiment				0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes	9 938,36	10 350,00		46 456,02	48 550,00
16 - Remboursement de l'Avance remboursable consentie par le Budget Principal				222 056,22	0,00
16 - Remb. Crédit revolving				159 245,00	0,00
040 - Etalement de subvention				19 651,63	19 654,00
041 - Remb. Crédit revolving				159 245,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 938,36</b>	<b>10 350,00</b>	<b>2 288 304,00</b>	<b>614 815,12</b>	<b>2 356 508,00</b>
Recettes	CA 2016	BP 2017	BP 2017	CA 2016	BP 2017
001 - Excédent d'investissement reporté	9 268,80	17 172,14			773 337,28
021 - Virement de la section de fonct.					0,00
024 - Vente atelier relais				0,00	0,00
040 - Amortissements	17 841,70	17 626,00		1 220 764,87	106 997,00
16 - Crédit revolving				0,00	0,00
041 - Remb. Crédit revolving				159 245,00	0,00
16 - Crédit bail/EMPRUNTS			224 873,72	8 142,53	233 073,72
13-Subventions			1 243 100,00	0,00	1 243 100,00
204 - Subv. du BP				0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>27 110,50</b>	<b>34 798,14</b>	<b>1 467 973,72</b>	<b>1 388 152,40</b>	<b>2 356 508,00</b>

FONCTIONNEMENT	HT	HT		HT	HT
Dépenses	CA 2016	BP 2017		CA 2016	BP 2017
002- Déficit de fonctionnement reporté	19 034,48	32 347,67		151 080,05	173 729,44
023 - Virement à la section d'investissement					0,00
011 - Charges à caractère général	1 288,75	3 000,00		22 741,34	21 245,00
042 - Amortissements	17 841,70	17 626,00		1 220 764,87	106 997,00
65 - Autre charges-Admission en non valeur				0,00	0,00
66 - Dette	2 830,73	2 950,00		12 024,27	11 850,00
67 - Charges exceptionnelles				1 153,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>40 995,66</b>	<b>55 923,67</b>		<b>1 407 763,53</b>	<b>313 821,44</b>
Recettes	CA 2016	BP 2017		CA 2016	BP 2017
002 - Excédent de fonctionnement reporté					
042 - Etalement subventions				19 651,63	19 654,00
70 - Remboursement de frais				3 141,68	3 150,00
75 - Loyers	8 647,99			51 018,02	36 575,00
75 - Subvention du BP				50 000,00	83 212,64
77 - Produits exceptionnels				1 110 222,76	171 229,80
<b>TOTAL</b>	<b>8 647,99</b>	<b>0,00</b>		<b>1 234 034,09</b>	<b>313 821,44</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe IMMOBILIER D'ENTREPRISES arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	313 821,44	313 821,44
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 356 508,00	2 356 508,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 670 329,44</b>	<b>2 670 329,44</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF34 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHATELIER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF35 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHATELIER - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 Mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 - Excédent antérieur reporté</b>		<b>39 402,18</b>
<b>040 - Opérations d'ordre</b>	<b>12 348,86</b>	<b>62 673,98</b>
<b>041 - opérations patrimoniales</b>	<b>48 204,92</b>	<b>48 204,92</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>195 233,37</b>	<b>125 447,00</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>150,00</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>15 828,32</b>	
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>271 615,47</b>	<b>275 878,08</b>

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 – Déficit antérieur reporté	25 964,44	
011 – Charges à caractère général	141 360,20	
012 – Charges de personnel	83 839,00	
042 - Amortissements	62 673,98	12 348,86
65 – Autres Charges de gestion	0,13	
66 – Charges Financières	17 751,31	
70 – Ventes de produits		193 225,08
75 – Autres Produits de Gestion courante		3 000,00
77 – Produits Exceptionnels		127 570,92
<b>Total fonctionnement (réalisations)</b>	<b>331 589,06</b>	<b>336 144,86</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>603 204,53</b>	<b>612 022,94</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF36 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE CENTRE HEBERGEMENT LE CHATELIER – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>CENTRE HEBERGEMENT TOURISTIQUE LE CHATELIER</b>		
	<b>Réalisé au 31.12.2016</b>	<b>Résultats repris au budget 2017</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>271 615,47</b>
	<b>Déficit Antérieur</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>236 475,90</b>
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>39 402,18</b>
		<b>275 878,08</b>
		<b>4 262,61</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>305 624,62</b>	<b>4 555,80</b>
	<b>Déficit Antérieur</b>	<b>25 964,44</b>	
		<b>331 589,06</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>336 144,86</b>	
	<b>Excédent antérieur</b>		
<b>SOLDE GLOBAL DU BUDGET</b>			<b>8 818,41</b>

### I - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		HT		
		BP 2016	REALISE 2016	PROPOSITION 2017
<b><u>Divers travaux et études</u></b>	Sous-total 1	<b>19 940,00</b>	<b>15 828,32</b>	<b>3 500,00 €</b>
20 - Site internet		3 200,00	0,00	3 500,00
21 - Mobilier de terrasse + jeux		5 875,00	15 828,32	
21 - Cuisine (plaque + four)		3 335,00		
21 - Equipements salle d'activités		1 920,00		
21 - Equipements accueil - réception		1 910,00		
21 - Mobilier chambres		3 700,00		
<b><u>Dette</u></b>	Sous-total 2	<b>195 233,92</b>	<b>195 233,37</b>	<b>148 050,00</b>
16- Emprunts		21 582,00	21 581,45	22 603,00
16- Remb. Provisoire Crédit Révolving au 1er Janvier		173 651,92	173 651,92	125 447,00
<b><u>Ecritures d'ordre budgétaire</u></b>	Sous-total 3	<b>60 554,18</b>	<b>60 553,78</b>	<b>41 212,61</b>
040 - Étalement des subventions Équipement		12 349,00	12 348,86	12 349,00
041 - Tirage /Remboursement du Crédit revolving		48 205,18	48 204,92	28 863,61
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>275 728,10</b>	<b>271 615,47</b>	<b>192 762, 61</b>
RECETTES				
	Sous-total 1	<b>39 402,18</b>	<b>39 402,18</b>	<b>4 262,61</b>
001- Excédent antérieur reporté		39 402,18	39 402,18	4 262,61
<b><u>Emprunt</u></b>	Sous-total 2	<b>125 446,74</b>	<b>125 447,00</b>	<b>96 583,39</b>
16- Emprunt Crédit Révolving		125 446,74	125 447,00	96 583,39
<b><u>Écritures d'ordre budgétaire</u></b>	Sous-total 3	<b>110 879,18</b>	<b>110 878,90</b>	<b>87 654,00 €</b>
040- Amortissements et provisions		62 674,00	62 673,98	63 053,00
041- Remboursement Crédit Révolving		48 205,18	48 204,92	28 863,61
<b><u>20 - Ecritures de régularisation</u></b>	Sous-total 4	<b>0,00</b>	<b>150,00</b>	<b>0,00 €</b>
			150,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>275 728,10</b>	<b>275 878,08</b>	<b>192 762,61</b>

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>			
	<b>BUDGET 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	<b>PROPOSITION 2017</b>
<b>Nombre de Nuitées Prévisionnelles</b>	<b>4 300</b>	<b>6 500</b>	<b>7500</b>
<b>Chapitre 011</b>	<b>146 757,00</b>	<b>141 360,20</b>	<b>182 842,40</b>
Électricité	7 000,00	5 255,25	6 000,00
Eau	1 300,00	1 918,02	1 400,00
Gaz	12 000,00	10 084,88	12 000,00
Fournitures entretien et Petit Équipement	11 500,00	8 824,60	1 820,00
Fournitures administratives	200,00	673,14	650,00
Carburants	30,00		
Autres matières et fournitures ( non alimentaire)	0,00	18 050,67	20 989,15
Achats de marchandises (Prod. Alimentaires)	16 000,00	15 377,47	17 880,78
sous traitance générale	9 200,00	16 435,74	11 250,00
Entretien réparation biens immobiliers ( bât publics)	20 000,00	3 047,69	38 038,77
autres bâtiments		524,38	
Ent. biens mobiliers (dont blanchisserie)	5 000,00	4 232,23	4 921,20
Maintenance	5 500,00	5 168,48	5 500,00
Autres primes d'assurances	700,00	732,70	750,00
Divers - Formation	0,00	189,00	1 500,00
étude et recherche		460,74	
Annonces et Insertion - Publications	3 060,00	1 078,80	2 000,00
divers		620,00	
Voyages et déplacement	400,00	70,00	2 000,00
Missions		37,90	
Frais d'affranchissement	200,00	302,83	500,00
Frais de télécommunication	1 300,00	1 375,62	1 300,00
Cotisation (Gîtes de France,			225,00
Fourniture de repas	37 000,00	27 618,61	32 114,66
Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	14 897,64	17 322,84
Taxes foncières	3 980,00	4 036,00	4 330,00
Redevance Télé	272,00	274,00	275,00
Contribution pour l'insertion de pers. Handicapées	115,00	73,81	75,00
<b>Chapitre 012</b>			
Rémunération du personnel	83 839,00	83 839,00	116 149,60
<b>Chapitre 65</b>			
658 - Charges de gestion courante	10,00	0,13	10,00
<b>Chapitre 67</b>			
Taxe de séjour	1 000,00		100,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>231 606,00</b>	<b>225 199,33</b>	<b>299 102,00</b>
<b>COUT PAR NUITEEES</b>	<b>53,86</b>	<b>34,65</b>	<b>39,88</b>

	BUDGET 2016	REALISE 2016	PROPOSITION 2017
66 - Intérêts de la dette (dont ICNE)	17 751,56	17 751,31	16 800,00
042 - Amortissements	62 674,00	62 673,98	63 053,00
002 - Déficit antérieur reporté	25 964,44	25 964,44	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>337 996,00</b>	<b>331 589,06</b>	<b>378 955,00</b>

### RECETTES

	BUDGET 2016	REALISE 2016	PROPOSITION 2017
<b>RECETTES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU SITE</b>	<b>230 606,00</b>	<b>225 199,33</b>	<b>299 448,00</b>
70- Prestations de service	163 700,00	191 261,64	<b>225 000,00</b>
70 - Remb. Rémunération personnel	7 700,00	1 363,44	22 225,00
7087 - Remboursement de frais	600,00	600,00	400,00
75 - loyer	2 400,00	3 000,00	2 700,00
77- Subv. d'équilibre liée à la seule exploitation du site	56 206,00	28 974,25	49 123,00
<b>Autres recettes</b>	<b>106 390,00</b>	<b>110 945,67</b>	<b>79 507,00</b>
042- Étalement des subventions d'équipement	12 349,00	12 348,86	12 349,00
002- Excédent antérieur reporté			4 555,80
77 - Subvention d'équilibre (solde)	94 041,00	98 596,67	62 602,20
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>336 996,00</b>	<b>336 144,86</b>	<b>378 955,00</b>

<b>La subvention d'équilibre totale est donc de :</b>	<b>150 247,00</b>	<b>127 570,92</b>	<b>111 725,20</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>192 762,61</b>	<b>192 762,61</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>378 955,00</b>	<b>378 955,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>571 717,61</b>	<b>571 717,61</b>

#### Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

**I.3.2017-04-04-RF37 - RESSOURCES FINANCIÈRES – MOTIVATION POUR LA SUBVENTION APPORTÉE AU BUDGET ANNEXE CENTRE D'HÉBERGEMENT LE CHÂTELIER - ANNÉE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les subventions apportées à un Service Public à caractère Industriel ou Commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe « Centre d'Hébergement du Châtelier » est un SPIC ;

VU le Budget Primitif 2017 qui prévoit le versement d'une subvention de 111 725,18 € au Budget Annexe « Centre d'hébergement du Châtelier » ;

Il convient donc de motiver cette subvention et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé, tout d'abord, que ce site a été réhabilité au début des années 2000, dans le but d'accueillir des écoles « en classe verte », période à laquelle ce type de dispositif se développait beaucoup. L'objectif était aussi de valoriser un site qui bénéficie d'un espace naturel sensible à proximité. Depuis, le dispositif des classes vertes et son financement est en perte de vitesse, la structure a donc dû s'orienter vers un autre public (centre de loisirs, séjours adaptés pour personnes à mobilité réduite...). Cette adaptation a ainsi nécessité en 2009-2010 de lourds investissements.

En conséquence, les investissements de départ qui tendaient à valoriser le patrimoine bâti et naturel du site et les investissements de 2009-2010 liés à l'adaptation du site au nouveau public accueilli pèsent de manière importante dans le calcul du coût de revient d'une nuitée.

De plus, les tarifs pratiqués tiennent compte du public accueilli et des prix de marché. Une augmentation excessive des tarifs qui permettrait d'équilibrer le budget risquerait ainsi de faire chuter la fréquentation du centre d'hébergement.

L'augmentation de la fréquentation nécessite donc la mise en place de moyens supplémentaires (humains, communication), la diversification du public accueilli et la remise en état de certaines chambres. Cette démarche a commencé en 2016 et s'est ressentie dans la fréquentation du site. En effet, le nombre de nuitées vendues est passé de 4 000 à 6 374. En 2017, cette évolution devrait se poursuivre afin de vendre 7 500 nuitées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de **111 725,18 €** au Budget Annexe « Centre d'Hébergement du Châtelier » pour l'année 2017, compte tenu des raisons citées précédemment ;
- de verser cette subvention en une seule fois à la fin de l'exercice budgétaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

### **I.3.2017-04-04-RF38 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET SPIC DES ADILLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,



3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF39 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET SPIC DES ADILLONS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n°1 "Organisation et ressources" du 20 Mars 2017 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe SPIC des Adillons, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 – Excédent antérieur reporté		10 885,56
040 – Opérations d'ordre entre sections	17 714,06	43 160,28
16 – Emprunts et dettes	19 604,35	
21 – Immobilisations corporelles	13 502,47	
<b>Total investissement (réalisations + résultat antérieur)</b>	<b>50 820,88</b>	<b>54 045,84</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 – Charges à caractère général	25 576,11	
012 – Charges de personnel	21 804,00	
042 – Opérations d'ordre entre sections	43 160,28	17 714,06
66 – Charges financières	5 633,61	
67 – Charges exceptionnelles	1,44	
70 – Produits des services		28 169,88
77 – Produits exceptionnels		40 000,00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>96 175,44</b>	<b>85 883,94</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE</b>	<b>146 996,32</b>	<b>139 929,78</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 7 mars 2017,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et ressources » du 20 mars 2017 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2016 et du projet de budget de l'exercice 2017 tels qu'ils se présentent comme suit :

**RESULTATS 2016**

	<b>Réalisé au 31.12.2016</b>		<b>Résultats repris au budget 2017</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>50 820,88</b>	<b>3 224,96</b>
		<b>50 820,88</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>43 160,28</b>	
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>10 885,56</b>	
		<b>54 045,84</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>96 175,44</b>	<b>-10 291,50</b>
		<b>96 175,44</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>85 883,94</b>	
	<b>Excédent antérieur</b>		
		<b>85 883,94</b>	

**I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>BP 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>BUDGET 2017</b>
<b><u>Divers travaux et études</u></b>	Sous-total 1	<b>16 727,00</b>	<b>13 502,47</b>	<b>3 500,00</b>
<b>205- Site internet</b>				3 500,00
<b>21731 - Bâtiments</b>		16 727,00	13 502,47	
<b><u>Dette</u></b>	Sous-total 2	<b>19 605,00</b>	<b>19 604,35</b>	<b>25 621,00</b>
<b>16- Emprunts</b>		19 605,00	19 604,35	15 801,00
<b>1687 - Remb . Avance remboursable</b>				9 820,00
<b><u>Écritures d'ordre budgétaire</u></b>	Sous-total 3	<b>17 715,00</b>	<b>17 714,06</b>	<b>17 715,00</b>
<b>040 - Étalement de subventions</b>		17 715,00	17 714,06	17 715,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>54 047,00</b>	<b>50 820,88</b>	<b>46 836,00</b>

**RECETTES**

	Sous-total 1	<b>10 885,56</b>	<b>0,00</b>	<b>3 224,96</b>
001- Excédent antérieur reporté		10 885,56		3 224,96
<i>Écritures d'ordre budgétaire</i>	Sous-total 2	<b>43 161,44</b>	<b>43 160,28</b>	<b>43 611,04</b>
040- Amortissements et provisions		43 161,44	43 160,28	43 611,04
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>54 047,00</b>	<b>43 160,28</b>	<b>46 836,00</b>

**II – SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

	BUDGET 2016	REALISE 2016	PROPOSITION 2017
<b>Chapitre 011</b>	<b>26 249,55</b>	<b>25 576,11</b>	<b>34 300,86</b>
Eau et assainissement	1 200,00	299,03	1 200
Électricité	8 999,55	7 424,71	13 955
Fournitures entretien et petits équipements	5 000,00	6 723,67	8 730
Fournitures administratives	200,00	439,63	200
Autres matières et fournitures		797,10	0
Sous-traitance générale	1 000,00	1 242,60	1 200
Locations mobilières	250,00	238,80	
Entretien réparation biens immobiliers	500,00	252,00	500
Entretien réparation biens mobiliers	2 000,00	808,51	2 000
Maintenance	700,00	246,70	700
Assurances multirisques		359,80	400
Annonces et insertions	500,00	345,90	1 000
Publications			500
Voyages et déplacement	200,00	0,00	200
Frais d'affranchissement	50,00	6,56	
Frais de télécommunication	2 500,00	1 734,88	1 601
Services bancaires et assimilés	50,00	86,82	90
Cotisations (clévacances,...)		750,00	925
Frais de nettoyage des locaux		740,00	
Autres (Redevance spéciale,...)	2 000,00	2 006,40	
Taxes foncières	50,00	31,00	50
Autres droits	1 050,00	1 042,00	1 050
<b>Chapitre 012</b>	<b>21 804,00</b>	<b>21 804,00</b>	<b>32 894,60</b>
Rémunération du personnel	21 804,00	21 804,00	32 894,60
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>48 053,55</b>	<b>47 380,11</b>	<b>67 195,46</b>
66 - Intérêts de la dette	5 673,00	5 672,25	4 802,77
66112 - ICNE	-33,99	-38,64	-2,77
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>5 639,01</b>	<b>5 633,61</b>	<b>4 800,00</b>

042 - Amortissements	43 161,44	43 160,28	43 611,04
<b>TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>43 161,44</b>	<b>43 160,28</b>	<b>43 611,04</b>
67 - Charges exceptionnelles	100,00	1,44	50,00
002- Déficit antérieur reporté			10 291,50
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 954,00</b>	<b>96 175,44</b>	<b>125 948,00</b>

## RECETTES

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017
<b>RECETTES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU SITE</b>	<b>39 239,00</b>	<b>28 169,88</b>	<b>36 000,00</b>
70 - Vente de produits finis	39 239,00	28 169,88	30 000,00
70 - Remb. de frais			6 000,00
Autres recettes	57 715,00	57 714,06	89 948,00
042 - Étalement subventions	17 715,00	17 714,06	17 715,00
77 - Produits exceptionnels/Subventions d'équilibre	40 000,00	40 000,00	72 233,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 954,00</b>	<b>85 883,94</b>	<b>125 948,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Budget SPIC des Adillons arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>46 836,00</b>	<b>46 836,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>125 948,00</b>	<b>125 948,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>172 784,00</b>	<b>172 784,00</b>

### **Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

### **I.3.2017-04-04-RF41 - RESSOURCES FINANCIERES - MOTIVATION DE LA SUBVENTION APPORTEE AU BUDGET SPIC DES ADILLONS - ANNEE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les subventions apportées à un Service Public à caractère Industriel ou Commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDERANT que les activités « Adillons Vacances » appartiennent à la catégorie juridique des SPIC ;

VU le Budget Primitif 2017 qui prévoit le versement d'une subvention de 72 233 € au Budget SPIC des Adillons ;  
Il convient donc de motiver cette subvention et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé tout d'abord que la construction du camping « Adillons vacances » a été réalisée par la Communauté de Communes du Saint-Varentais qui avait pour objectif de créer une dynamique autour de la base de loisirs de Luché-Thouarsais déjà existante. La faisabilité du projet reposait sur l'apport d'une contribution financière de la Communauté de Communes au moins égale aux annuités d'emprunt (30 000 €). Dès l'origine une subvention a donc permis d'équilibrer le budget.

Par ailleurs, la structure des Adillons a bénéficié d'une subvention de l'ANCV. En contrepartie, elle doit appliquer aux adhérents de l'ANCV un tarif préférentiel (-70%) pendant la période estivale et ce pendant une durée de 5 ans. Les recettes de la structure se trouvent donc amputées d'autant pendant cette période.

De plus les tarifs appliqués au sein de la structure « Adillons Vacances » correspondent au prix du marché ; une augmentation excessive de ceux-ci risquerait de faire, *a contrario*, chuter la fréquentation.

Enfin, en 2016 la fréquentation du site a fortement diminué. En effet, le montant des recettes des locations est passé de 35 556,31 € HT à 28 169,88 € HT. Le déficit 2016 a donc été supérieur à 40 000 € (montant de la subvention d'équilibre initialement prévue en 2016).

Au vu des résultats de la structure, la gestion du site nous interroge et une réflexion sur le devenir de celui-ci va être menée en 2017. En effet, il convient de constater que les objectifs initiaux à la construction et à l'aménagement de ce site ne sont pas remplis et cela nécessite un travail plus approfondi sur son devenir, au regard d'une évaluation critique.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de **72 233 €** au Budget SPIC des Adillons pour l'année 2017, au regard des éléments justificatifs évoqués ci-dessus ;
- de verser cette subvention en une seule fois à la fin de l'exercice budgétaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF42 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF43 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis favorable de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 mars 2017 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Assainissement Collectif, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 – Excédents antérieurs reportés</b>		<b>6 465,67</b>
<b>10 – Affectation du résultat</b>		
<b>13 – Subventions d'investissement</b>		<b>217 193,70</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 113 521,68</b>	<b>1 395 808,45</b>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 898,55</b>	
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>620 261,25</b>	
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	<b>218 764,14</b>	
<b>040 – Opérations d'ordre entre section</b>	<b>159 268,64</b>	<b>843 509,53</b>
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>50 494,11</b>	<b>50 494,11</b>
<b>Total investissement (réalisations + résultat antérieur)</b>	<b>3 183 208,37</b>	<b>2 513 471,46</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2017</b>	<b>300 056,59</b>	<b>382 944,00</b>
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>3 483 264,96</b>	<b>2 896 415,46</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>608 951,94</b>	
<b>012 – Charges de personnel</b>	<b>573 819,75</b>	
<b>014 – Atténuations de produits</b>	<b>208 600,00</b>	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>52 888,06</b>	
<b>66 – Charges financières</b>	<b>179 933,94</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>16 676,79</b>	

<b>002 – Excédents Antérieurs reportés</b>		<b>442 764,07</b>
<b>013 – Atténuation de produits</b>		<b>366,48</b>
<b>70 – Produits des services</b>		<b>2 779 964,65</b>
<b>74 – Subvention d’exploitation</b>		<b>17 100,00</b>
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>		<b>2 960,52</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>		<b>7 237,77</b>
<b>042 – Opérations d'ordre entre section</b>	<b>843 509,53</b>	<b>159 268,64</b>
<b>Total fonctionnement (réalisations + résultat antérieur)</b>	<b>2 484 380,01</b>	<b>3 409 662,13</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 967 644,97</b>	<b>6 306 077,59</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l’unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF44 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2016 par le Budget Annexe Assainissement Collectif est de 925 282,12 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter tout ou partie de ce résultat afin de couvrir le déficit net d'investissement de l'année 2016 soit 586 849,50 €.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016, soit **925 282,12 €**, de la façon suivante :

- 586 849,50 € au financement des dépenses d’investissement (article 1068)
- 338 432,62 au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté).

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF45 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif du Budget Annexe « Assainissement Collectif » voté le 10 Janvier 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », arrêté comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
011 - Charges à caractère général	741 340,00	30 000,00
012 - Rémunération du Personnel	619 810,00	0,00
65 - Autres charges de Gestion courante	67 100,00	0,00
014 - Atténuation de produits	194 500,00	0,00
66 - Charges financières	230 925,00	0,00
67 - Charges Exceptionnelles	32 000,00	0,00
042- Amortissements	1 524 599,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	308 432,62
<b>TOTAL</b>	<b>3 410 274,00</b>	<b>338 432,62</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
002 - Excédent antérieur reporté		338 432,62
70 - Produits des services	2 896 054,00	0,00
74 - Subvention d'exploitation	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
042 - Opérations ordres, transfert entre sections	514 220,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 410 274,00</b>	<b>338 432,62</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
16 - Emprunts et dettes	920 916,35	0,00
20 - Frais d'études	205 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	4 824 589,99	0,00
23 - Immobilisations en cours	730 391,60	0,00
040 - Etalement des subventions	514 220,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	60 000,00	0,00
002 - Déficit antérieur reporté	0,00	669 736,91
<b>TOTAL</b>	<b>7 255 117,94</b>	<b>669 736,91</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
001 - Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
10 - Affectation du résultat	0,00	586 849,50
13 - Subventions d'investissement	2 876 584,00	0,00
16 - Emprunts et dettes	2 793 934,94	-225 545,21
040 - Amortissements	1 524 599,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	60 000,00	0,00
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	308 432,62
<b>TOTAL</b>	<b>7 255 117,94</b>	<b>669 736,91</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**



**I.3.2017-04-04-RF46 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF47 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 Mars 2017 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 – Excédent antérieur reporté</b>		<b>18 839,24</b>
<b>040 – Opérations d'ordre</b>		<b>1 795,65</b>
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>20 634,89</b>
<b>002 – Excédent d'exploitation reporté</b>		<b>71 402,55</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>3 957,85</b>	
<b>012 – Charges de personnel</b>	<b>37 593,69</b>	

<b>042 - Amortissements</b>	<b>1 795,65</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>8,57</b>	
<b>67 - Charges Exceptionnels</b>	<b>4 154,93</b>	
<b>70 - Ventes de produits</b>		<b>29 905,81</b>
<b>74 - Subvention d'exploitation</b>		<b>9 712,49</b>
<b>77 - Produits exceptionnel</b>		<b>754,39</b>
<b>Total fonctionnement (réalisations)</b>	<b>47 510,69</b>	<b>111 775,24</b>
<b>TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 510,69</b>	<b>132 410,13</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF48 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif » voté le 10 Janvier 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif », arrêté comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>BUDGET 2017</b>	<b>BS 2017</b>
011 - Charges à caractère général	8 180,00	0,00
012 - Dépenses de personnel	47 610,00	8 500,00
65 - Charges de gestion courante	0,00	500,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	6 434,89
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	5 200,00
042 - Amortissements	1 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 790,00</b>	<b>20 634,89</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>BUDGET 2017</b>	<b>BS 2017</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00	20 634,89
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00
70- Produits des services	53 040,00	0,00
74- Dotations et subventions	3 750,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 790,00</b>	<b>20 634,89</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>BUDGET 2017</b>	<b>BS 2017</b>
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	1 000,00	20 000,00
Chap. 21 – Provision acquisition de matériel	0,00	40 000,00
020 – Dépenses imprévues	0,00	4 264,55
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>	<b>64 264,55</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>BUDGET 2017</b>	<b>BS 2017</b>
Chapitre 001 – Excédent Antérieur Reporté	0,00	64 264,55
Chapitre 040 – Amortissements	1 000,00	0,00
Chap. 021 – Autofinancement complémentaire section de fonctionnement	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>	<b>64 264,55</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF49 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2017-04-04-RF50 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis favorable de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 20 mars 2017 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Ordures Ménagères, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>001 - Résultat de l'exercice N-1</b>		<b>240 287,00</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>426 848,87</b>	<b>326 873,36</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>229,44</b>	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>351 307,20</b>	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre entre section</b>		<b>265 329,20</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers</b>		<b>37 920,65</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>12 241,03</b>	<b>12 241,03</b>
<b>Total investissement (réalisations + résultat antérieur)</b>	<b>790 626,54</b>	<b>882 651,24</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2017</b>	<b>26 940,56</b>	
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>817 567,10</b>	<b>882 651,24</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>002 - Résultat de l'exercice N-1</b>		<b>933 023,96</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>873 936,06</b>	
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>1 650 342,97</b>	
<b>013 - Atténuation de charges de personnel</b>		<b>103 472,16</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 142 222,55</b>	
<b>66 - Charges financières</b>	<b>39 290,29</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>19 794,31</b>	
<b>70 - Produits des services</b>		<b>561 880,57</b>

<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>3 135 882,00</b>
<b>74 - Subventions</b>		<b>553 088,44</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>11 164,28</b>
<b>042 - Opérations d'ordre entre section</b>	<b>265 329,20</b>	
<b>Total fonctionnement (réalisations + résultat antérieur)</b>	<b>3 990 915,38</b>	<b>5 298 511,41</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 808 482,48</b>	<b>6 181 162,65</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.**

**I.3.2017-04-04-RF51 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2017.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif du budget annexe « Ordures Ménagères » voté le 10 Janvier 2017,

VU l'excédent de fonctionnement s'établissant à 1 307 596,03 € dont 374 522,07 € au titre de 2016 ;

VU l'excédent d'investissement s'établissant à 92 024,70 € ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2016 du Budget annexe « Ordures Ménagères », arrêté comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
011 - Charges à caractère général	983 710,00	12 000,00
012 - Charges de personnel	1 721 925,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 170 000,00	30 596,03
66 - Charges financières	26 924,00	0,00
67 - Charges Exceptionnelles	0,00	1 063 000,00
042 - Dotation aux amortissements	236 500,00	0,00
022-Dépenses imprévues	156 201,00	202 000,00
023 - Virement à la section investissement	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 295 260,00</b>	<b>1 307 596,03</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	1 307 596,03
70 - Produits des services	492 900,00	0,00
73 - Impôts et taxes	3 213 360,00	0,00
74 - Dotations et subventions	549 000,00	0,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
013 - Atténuation de charges	40 000,00	0,00
042 - Opérations ordres, transfert entre sections	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 295 260,00</b>	<b>1 307 596,03</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
20 - Frais d'études	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	145 520,34	79 024,70
23 - Immobilisations en cours	6 904,22	-3 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes	118 085,44	0,00
020 - Dépenses Imprévues	0,00	16 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>270 510,00</b>	<b>92 024,70</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b>
001 - Excédent antérieur reporté	0,00	92 024,70
10 - Dotations, fonds divers	23 702,50	0,00
040 - Transfert entre section	236 500,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00
13 - Report subvention d'investissement	10 307,50	0,00
16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>270 510,00</b>	<b>92 024,70</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**II.1.2017-04-04-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC) ENTRE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE AQUITAINE, LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE POITIERS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LA VILLE DE THOUARS 2017-2020.**

Code nomenclature FAST : 8.9

**Rapporteur : Jean GIRET**

Depuis 2005, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la Culture et de la Communication s'accordent pour renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales, notamment sur les politiques d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 rappelle d'une part que chaque jeune suit au cours de sa scolarité des enseignements artistiques qui fondent une éducation culturelle ; et d'autre part que cette **connaissance** culturelle doit être enrichie d'actions éducatives mêlant la **pratique** artistique et la **rencontre** des œuvres et des artistes, ainsi que d'expériences personnelles ou collectives, à l'école et en dehors de l'école.

La mise en place du CTEAC est le moyen convenu pour organiser une offre cohérente sur le territoire thouarsais. Aussi, après une année de préfiguration en 2016, la Ville de Thouars et la Communauté de Communes du Thouarsais se réunissent pour mettre en œuvre une politique partagée en éducation artistique et culturelle et travailler conjointement à l'élaboration, à l'échelle du territoire, de **Parcours** ou projets **d'Éducation Artistique et Culturelle** (PEAC).

Afin d'encadrer cette démarche, la Ville de Thouars et la Communauté de Communes du Thouarsais sont signataires, avec la DRAC Nouvelle Aquitaine et le Rectorat de l'Académie de Poitiers d'un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, conclu pour une durée de trois années sur les exercices budgétaires 2017, 2018 et 2019.

Les projets qui seront travaillés à sa suite concerneront les années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020. Encadrés par ce contrat, les parcours seront définis annuellement et donneront lieu à des demandes de financement, notamment auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider ce Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, signé par les 4 partenaires indiqués ci-dessus et joint en annexe,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à le signer, à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**II.1.2017-04-04-EC01 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS – CONVENTION AYANT POUR OBJET LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE THOUARS DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DES PLACES.**

*Code nomenclature FAST : 8.9*

**Rapporteur : Jean GIRET**

A la demande du Trésor Public, en complément de la délibération initiale prise au Conseil Communautaire du 2 février 2016, une convention ayant pour objet le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Thouarsais au profit de la Ville de Thouars est proposée à la validation des élus communautaires.

Pour rappel, cette étude avait pour objet l'aménagement des espaces publics centraux : place Lavault, square et place Flandres Dunkerque, place du Boël.

L'objectif de l'étude était de :

- Proposer un meilleur emplacement reconnu comme tel par les élus pour accueillir les équipements intercommunaux structurants tels que le cinéma.
- Rendre le cœur de ville et son entrée attractifs.
- Rendre la vallée perceptible et évidente depuis les places.
- Réfléchir à l'échelle des places, à leur usage et au gabarit des voies.

La participation résiduelle à la charge des deux collectivités se répartit comme suit :

Coût HT de l'étude	34 735 €
Subvention FNADT	24 467 €
<b>Reste à charge</b>	<b>10 268 €</b>

Le reste à charge se répartit à parts égales entre la Ville et la Communauté de Communes soit :

Ville de Thouars	5 134 €
Communauté de Communes du Thouarsais	5 134 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le document joint ainsi que toutes pièces nécessaires.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**II.1.2017-04-04-EC02 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS – ETUDE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE FUTURE MEDIATHEQUE TETE DE RESEAU.**

*Code nomenclature FAST : 8.9*

**Rapporteur : Jean GIRET**

La Ville de Thouars et la Communauté de Communes projettent de réaliser, dans le cadre de la convention de revitalisation du centre-bourg, une étude portant sur l'implantation d'une médiathèque, équipement structurant tête de réseau à l'échelle du bassin de vie. Pour mémoire, cet équipement fait partie des objectifs du projet de territoire 2016-2025.

Il convient donc d'engager, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Thouars, une étude de faisabilité technique visant à étudier plusieurs sites potentiels d'implantation sur un périmètre élargi en cœur de ville.

Le principe de cette étude a fait l'objet d'un avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 27 janvier 2017.

La Ville de Thouars assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude dont le coût global s'élève à 18 852 € TTC (15 710 € HT).

La participation des collectivités Ville et CCT s'élève au coût restant à charge, déduction faite de la subvention FNADT.

La participation résiduelle à la charge des deux collectivités se répartit comme suit :

Coût TTC de l'étude	18 852 €
---------------------	----------

Subvention FNADT	11 066 €
------------------	----------

<b>Reste à charge</b>	<b>7 786 €</b>
-----------------------	----------------

Le reste à charge se répartit à parts égales entre la Ville et la Communauté de Communes soit :

Ville de Thouars	3 893 €
------------------	---------

Communauté de Communes du Thouarsais	3 893 €
--------------------------------------	---------

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le document joint, ainsi que toutes pièces nécessaires.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

#### **V.2.2017-04-04-E01 - ENERGIE – DEMANDE DE LABELLISATION CIT'ERGIE.**

**Rapporteur : Pierre RAMBAULT**

Vu la délibération V.2015-03-10-DI02, en date du 10 Mars 2015, relative à l'engagement de la démarche Cit'ergie ;

Vu la délibération V.2015-12-01-DI02, en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2015, relative à la modification du comité de pilotage Plan Climat Énergie Territoriale ;

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique et en lien avec l'élaboration de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), la Communauté de Communes du Thouarsais a décidé, par délibération en date du 10 Mars 2015, de s'engager dans la démarche Cit'ergie.

Ce processus européen d'évaluation, de valorisation et d'amélioration continue de la politique énergie-climat de la collectivité, est diffusé au niveau national par l'ADEME.

**La stratégie énergétique de la Communauté de Communes du Thouarsais consiste :**

- à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2050,
- à devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Par ailleurs, la politique énergie-climat est un engagement fort du **projet de territoire de la Communauté de Communes, qui s'articule autour de 4 axes stratégiques** pour répondre aux enjeux de demain :

1. Forger une identité partagée du territoire,
2. Organiser et développer le territoire de manière équilibrée et solidaire,
3. Être le territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement,
4. Valoriser un art de vivre en s'appuyant sur le patrimoine, les services et les associations.

La phase d'**état des lieux de la démarche Cit'ergie** a été menée au cours du premier semestre 2016 avec l'ensemble des services, en s'appuyant sur un catalogue de 79 actions réparties dans les 6 domaines suivants :

- la planification et le développement territorial,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement,



- la mobilité et les transports,
- l'organisation interne,
- la communication et la coopération.

L'évaluation réalisée lors de la phase d'état des lieux par le Conseiller Cit'ergie, montre que **la Communauté de Communes du Thouarsais peut prétendre au niveau du label Cit'ergie** (> 50 % de réalisation). Ce niveau de label souligne une bonne prise en compte des enjeux énergie-climat dans les diverses compétences de la collectivité.

DOMAINES	RÉALISÉ	PLANIFIÉ
Planification du développement territorial	59 %	8 %
Patrimoine de la collectivité	36 %	3 %
Approvisionnement en énergie, eau et assainissement	66 %	4 %
Mobilité et transports	28 %	2 %
Organisation interne	71 %	0 %
Communication et coopération	63 %	11 %
<b>TOTAL</b>	<b>53,4 %</b>	<b>5,2 %</b>

Cet état des lieux a permis de mettre en évidence les points forts et les axes de progrès de la collectivité.

Les principaux **points forts** sont :

- une programmation énergétique territoriale ambitieuse avec un engagement politique fort dans la vision TEPOS, affirmé dans le projet de territoire ; et un programme d'actions TEPOS adopté en 2015,
- une forte politique de rénovation énergétique de l'habitat, avec notamment la plateforme de la rénovation ACTe,
- la présence de nombreux projets d'énergies renouvelables sur le territoire permettant d'assurer un mix énergétique,
- les moyens humains très conséquents au service de l'énergie et du climat,
- une très forte communication et sensibilisation sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement auprès de la population locale.

Les principaux **axes de progrès** identifiés sont :

- l'intégration des objectifs et enjeux TEPOS dans le SCoT et le PLUi en cours d'élaboration,
- le suivi des fluides et la gestion énergétique de l'ensemble du patrimoine de la collectivité (en usage et à disposition/loué) et du CIAS,
- la gestion des réseaux de chaleur,
- la mise en place d'une stratégie d'amélioration énergétique des systèmes d'assainissement,
- la coordination du développement des modes de déplacement doux et l'accompagnement des communes pour décliner la politique mobilité au niveau de l'aménagement de la voirie,
- la déclinaison des objectifs opérationnels du projet de territoire et de la politique énergie-climat dans les projets de services,
- la formalisation de la politique d'achats durables et la généralisation des pratiques,
- le suivi de la flotte de véhicules afin d'optimiser les usages,
- la systématisation des pratiques éco-responsables dans la communication et les manifestations organisées par la collectivité,

- un renforcement de l'implication des citoyens et des acteurs locaux de manière générale.

### **Le programme d'actions Cit'ergie.**

Afin de poursuivre dans cet objectif d'amélioration continue, un programme d'actions a été co-construit avec les services concernés, pour les quatre prochaines années, afin d'enrichir le volet « *Patrimoine et Services* » du Plan Climat Énergie Territorial de la collectivité. Ce programme d'actions est présenté en annexe.

Le programme comprend 73 actions réparties dans les 6 domaines identifiés dans la démarche Cit'ergie. Ce programme a été présenté puis validé par le comité de pilotage PADREC (Programmes d'Actions Déchets/Ressources et Énergie/Climat), le 7 Mars 2017. Ce programme d'actions a également été présenté en COmité de DIRection et en conférence des Vice-Présidents, respectivement les 17 et 24 Mars 2017.

### **Affirmation de l'engagement dans la gestion du patrimoine intercommunal.**

Un des principaux enjeux identifiés lors de l'état des lieux de la démarche Cit'ergie est de se doter d'une vision stratégique du patrimoine intercommunal (CCT & CIAS), afin de permettre le suivi des fluides et la gestion énergétique de l'ensemble des bâtiments.

Un Schéma Directeur Immobilier, permettant d'obtenir une vision globale du patrimoine bâti intercommunal (en termes d'accessibilité, de consommation énergétique, d'entretien, de maintenance, etc.) sera ainsi construit afin de pouvoir orienter les choix d'investissement. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement de travaux et maintenance pourra ainsi s'appuyer sur ce Schéma Directeur.

### **Affirmation de la prise en compte du développement durable dans la politique d'achat.**

Le programme d'actions Cit'ergie comprend également un objectif sur le renforcement de la commande durable, se déclinant en plusieurs actions qui seront mises en œuvre dès 2017 (formaliser la démarche à travers différents outils, diminuer l'impact environnemental de l'utilisation du papier, favoriser l'achat de fournitures à faible impact environnemental, etc.).

La Communauté de Communes s'engage par ailleurs à accorder une importance particulière à l'intégration des acteurs locaux dans les projets en lien avec la politique Énergie-Climat, notamment par le renforcement de la mobilisation citoyenne pour les projets d'énergies renouvelables sur le territoire.

Le 3 Mars 2017, l'ADEME a désigné **Mme Marie-Luce SAILLARD** (ALBEA Etudes et Conseils) comme auditrice externe de la Communauté de Communes du Thouarsais pour sa demande de labellisation Cit'ergie. Cela permet d'avoir un regard extérieur et neutre sur la situation effective de la collectivité et cette audition externe permet de valider le nombre de points (pourcentage de réalisation) de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **valider** la stratégie et le programme d'actions Cit'ergie présenté en annexe,
- d'**affirmer** son engagement dans la gestion du patrimoine intercommunal, la consolidation de la commande durable et la mobilisation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables,
- d'**autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer la candidature définitive ainsi que tout autre document se rapportant à la démarche Cit'ergie,
- d'**autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à déposer la candidature de la Communauté de Communes du Thouarsais à la labellisation Cit'ergie auprès de la commission nationale du label.

### **Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 22 h 30.